



ARRETE DE CIRCULATION
N° AR 22042025-86 du MARDI 22 AVRIL 2025

Le Maire de Saint-Quentin-la-Poterie

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'état des lieux,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Régis VERDIER du 22 avril 2025 lequel demande la possibilité de stationner un camion au 7, rue du mail.

CONSIDERANT que pour décharger un camion, il y a lieu de réglementer la circulation de la façon suivante :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - La circulation sera temporairement interdite dans la rue du Mail le mardi 29 avril 2025 de 18h30 à 21h30, le 1^{er} mai de 12h à 13h et le 02 mai de 11h à 14h.

Article 2 - La signalisation adéquate sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 - La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Le Maire,
Y.Bonzi

Certifié exécutoire suite à publication le

25 AVR. 2025

